

Dix choses que les Canadiens doivent savoir au sujet de l'installation de gestion de déchets radioactifs de Chalk River

1. Le méga-dépotoir proposé pour les déchets radioactifs serait énorme. Il serait d'une hauteur de sept étages et couvrirait une superficie équivalente à la taille de 70 patinoires de hockey de la LNH.

- Ce dépotoir de déchets radioactifs serait le plus grand jamais construit au monde. Il aurait une superficie de 11 hectares et 25 mètres de hauteur. Il contiendrait **un million de mètres cubes de déchets radioactifs** de faible et moyenne activité.
- S'il est approuvé, ce dépotoir de déchets radioactifs serait créé sur les berges de la rivière des Outaouais aux Laboratoires nucléaires canadiens de Chalk River, en Ontario.
- Une telle installation d'élimination permanente de déchets nucléaires n'a jamais été autorisée au Canada. À l'heure actuelle, il n'existe aucune réglementation visant à limiter les niveaux d'émission de radiation permise pour cette installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS).

2. Le promoteur de ce dépotoir est un consortium de sociétés multinationales à but lucratif.

- En 2015, le gouvernement Harper a transféré l'exploitation et la gestion des Laboratoires nucléaires canadiens à un consortium de cinq sociétés multinationales à but lucratif basées aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada, bien que le site de Chalk River et ses déchets restent sous propriété publique.
- Le gouvernement Harper a mandaté à ces sociétés de «prendre des mesures pour accroître les revenus générés par les activités commerciales». Elles ont signalé leur intention de disposer des «déchets provenant des activités commerciales» dans le cadre du IGDPS.
- Leur contrat actuel est de dix ans, alors que les déchets radioactifs qu'ils vont entreposer dans cette installation ont une durée de vie de dizaines de milliers d'années. En 2025, ils peuvent alors s'éloigner de toute responsabilité.

3. Le site n'est pas adapté pour l'entreposage à long terme de déchets radioactifs vu son emplacement sur les berges de la rivière des Outaouais - une source d'eau potable pour des millions de Canadiens.

- Le site proposé se trouve à moins d'un kilomètre de la rivière des Outaouais, qui s'écoule en aval de nombreuses municipalités du Québec et de l'Ontario, à travers la région d'Ottawa-Gatineau, les Chambres du Parlement, Montréal et Laval.
- Le site proposé est pratiquement entouré d'eau. Le site était une île dans la rivière dans les temps géologiques récents.
- Les fuites provenant de cette installation pourraient contaminer l'eau potable pour les maisons et les chalets, les villages et les villes en aval.

4. Le site proposé est situé sur une ligne de faille majeure au-dessus d'un substrat rocheux poreux et fracturé.

- Des études menées dans les années 90, dans le cadre d'une tentative antérieure de créer une installation de stockage de déchets radioactifs sur le site de Chalk River, ont déterminé que le substrat sous-jacent était poreux et fracturé, et que les eaux souterraines affluaient dans la rivière des Outaouais.
- Le site de Chalk River est situé dans la zone sismique de l'ouest du Québec. Selon Ressources naturelles Canada, un tremblement de terre survient à tous les cinq jours en moyenne dans cette zone. Le plus grand de ces séismes peut avoir une magnitude de 6 sur l'échelle de Richter.

5. Les communautés en aval ont vivement exprimé leur objection à installer un site d'entreposage de déchets radioactifs à cet endroit dans les années 90.

- Dans les années 90, les élus de 50 municipalités québécoises et ontariennes ont adopté des résolutions contre un projet de stockage des déchets radioactifs à Chalk River en raison des caractéristiques négatives de ce site.

6. Le méga-dépotoir proposé pourrait entreposer des matières radioactives et d'autres matières dangereuses en provenance de partout à travers le Canada.

- En plus des déchets accumulés pendant plus de 50 ans d'exploitation des Laboratoires nucléaires de Chalk River (débris de démolition, sols contaminés, déchets entreposés), des déchets radioactifs pourraient être transportés de partout à travers le Canada vers ce site. Les déchets dits «mixtes» (qui peuvent inclure des BPC, de l'arsenic et du mercure) pourraient également être stockés dans cette installation.
- La proposition initiale des LNC ne comprenait que les déchets radioactifs de faible activité. Le consortium a ensuite ajouté des déchets radioactifs de moyenne activité - déchets qui produisent suffisamment d'émissions radioactives pour exiger un blindage et qui peuvent avoir des demi-vies allant jusqu'à des dizaines de milliers d'années.

7. Des matières dangereuses et radioactives se retrouveraient inévitablement dans la rivière des Outaouais.

- Les déchets radioactifs dans cette installation seraient entreposés au-dessus de deux revêtements en plastique comme ceux utilisés dans les dépotoirs municipaux. Ces revêtements, également appelés «géomembranes», ne sont pas étanches.
- Les causes de fuites pourraient être nombreuses et liées à une installation incorrecte, une détérioration physique des membranes, des perforations par des objets tranchants ou lourds, une détérioration chimique, l'activité sismique, les inondations ou le sabotage.
- Le dépotoir proposé à une durée de vie de 50 ans, tandis que les déchets radioactifs de moyenne activité restent radioactifs pour des dizaines de milliers d'années.
- Durant la période de 50 ans et plus, les déchets seraient exposés à la pluie et la neige. L'échec ou un bris de fonctionnement de la station d'épuration proposée pourrait entraîner une contamination rapide de la rivière des Outaouais.

8. Le processus d'évaluation environnementale en vue de l'approbation du projet est vicié.

- Les changements apportés à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale par le gouvernement Harper en 2012 ont éliminé les évaluations faites par des groupes d'experts indépendants pour les projets nucléaires et exclu le ministre de l'Environnement du processus décisionnel.
- La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), organisme non élu, est seule responsable de l'approbation des projets. La commission a démontré une incapacité à protéger l'environnement et une tendance à favoriser les intérêts de l'industrie nucléaire par rapport à la sécurité publique.
- La CCSN ne fournira que deux périodes de deux mois pour permettre au public de commenter l'évaluation environnementale du IGDPS (la première débutera le 17 mars 2017).

9. Il faut agir maintenant.

- Une décision pour approuver le projet devrait avoir lieu lors des audiences en janvier 2018 de la CCSN sur le renouvellement de la «licence de site» des LNC. Avec l'approbation de la CCSN, la construction du méga-dépotoir pourrait commencer dès l'automne 2018.

10. Les citoyens, les gouvernements municipaux et provinciaux et les Premières nations doivent agir afin de protéger la rivière des Outaouais.

- Examiner et faire des commentaires sur l'Étude d'impact sur l'environnement (EIE) d'ici le 17 mai 2017; voir les sites Web ci-dessous pour le lien vers l'EIE ;
- Communiquer avec les députés municipaux, les membres du parlement, les membres de l'Assemblée Nationale pour exprimer votre option au projet de méga-dépotoir ;
- Faire adopter une résolution pour s'opposer au projet (voir les sites Web ci-dessous pour les résolutions déjà adoptées) ;
- Les municipalités de Sheenboro et de Clarendon au Québec ont déjà adopté des résolutions pour s'opposer aux transport de déchets nucléaires vers le site de Chalk River en vue d'élimination.

Cette fiche d'information a été produite par l'Association des anciens propriétaires de Fort William (www.ofwca.org/SheenOFWCA/OFWCACNL.html) et par les Citoyens concernés du comté et de la région de Renfrew (<https://sites.google.com/site/concernedcitizensrca>).

Les références pour le matériel de cette fiche d'information sont fournies sur le site Web des citoyens concernés du comté et de la région de Renfrew: <https://sites.google.com/site/concernedcitizensrca>.